

Point de vue autochtone sur la qualité de l'eau des Grands Lacs

Intégration du savoir écologique traditionnel aux activités scientifiques de la CMI dans les Grands Lacs

- La **Commission mixte internationale (CMI)** aide le Canada et les États Unis à anticiper et à régler les problèmes concernant les eaux qu'ils se partagent le long des 8 891 km de leur frontières, dont les Grands Lacs.
- Le savoir écologique traditionnel renvoie au savoir écologique des Autochtones et de leurs communautés dans leurs milieux.
- Le **Conseil consultative scientifique des Grands Lacs** a pour projet de *rapprocher le savoir écologique traditionnel et le savoir scientifique occidental* dans toutes les activités de la CMI concernant la qualité de l'eau des Grands Lacs.

Consolider les recommandations grâce à des perspectives diverses

La CMI souhaite mieux intégrer le savoir écologique traditionnel dans ses travaux concernant les Grands Lacs.

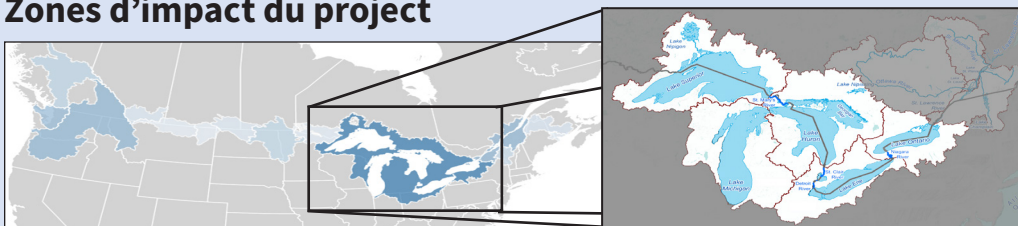
Le savoir écologique traditionnel (SET) est détenu par les Autochtones qui vivent dans la région des Grands Lacs et qui ont une relation de longue date avec le territoire et les ressources naturelles. Ce savoir dit « savoir traditionnel » ou « savoir écologique traditionnel » porte sur les relations et les responsabilités, alors que le savoir scientifique occidental s'intéresse aux données factuelles, aux lois et aux droits. La recherche, la politique et les activités de consultation sont de plus en plus orientées vers l'intégration du savoir écologique traditionnel et du savoir scientifique occidental, considérés comme des systèmes complémentaires.

Pour guider les activités de la CMI, le Conseil consultatif scientifique des Grands Lacs a pour projet de *rapprocher le savoir écologique traditionnel et le savoir scientifique occidental* afin d'élaborer un cadre facilitant et guidant l'intégration du savoir écologique traditionnel dans ses études scientifiques et ses recommandations sous les auspices de l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs.

À propos du projet

Le Conseil consultatif scientifique des Grands Lacs cherche des occasions d'intégrer le savoir écologique traditionnel dans ses projets scientifiques. Les résultats obtenus grâce aux recommandations adressées par le Conseil à la CMI pourraient s'appliquer à d'autres cadres ou servir d'exemple pour conjuguer des savoirs.

Zones d'impact du projet



Pour communiquer avec la CMI au sujet du projet : rajesh.bejankiwar@ijc.org



Rapprocher le savoir écologique traditionnel et le savoir scientifique occidental

Conseil consultatif scientifique des Grands Lacs

Le Conseil consultatif scientifique des Grands Lacs invite les Premières Nations et les Tribus de la région des Grands Lacs à recenser :

- des exemples de réussite;
- les problèmes ou les obstacles susceptibles de compromettre la protection du savoir traditionnel;
- les mesures de protection de la « souveraineté des données » découlant du savoir écologique traditionnel et d'autres savoirs traditionnels.

Scannez pour plus d'info sur le projet!



Le projet permettra également d'élaborer un cadre facilitant le rapprochement entre le savoir écologique traditionnel et les activités scientifiques actuelles de la CMI et d'autres projets, comme le *Plan scientifique des Grands Lacs*. Il permettra d'intégrer les recommandations de Premières Nations et de Tribus sur les moyens d'intégrer ce savoir dans les évaluations et les recommandations, mais aussi d'élargir le champ d'action de la CMI et la participation des Premières Nations, des Métis et des Tribus à l'échelle des eaux frontalières du continent.

L'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs

En vertu de l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs, la CMI prodigue des conseils aux gouvernementaux fédéraux du Canada et des États-Unis sur les enjeux sociaux, économiques et environnementaux associés à la qualité de l'eau des Grands Lacs. L'intégration du savoir écologique traditionnel aux recommandations scientifiques de la CMI permettra de consolider les conseils qu'elle fournit aux gouvernements.

À propos de la Commission mixte internationale

La CMI a été créée en 1909 en vertu du Traité relatif aux eaux limitrophes pour aider le Canada et les États-Unis à prévenir et à résoudre les différends concernant les eaux partagées. Entre autres responsabilités, la CMI doit rendre compte des progrès accomplis par le gouvernement en vertu de l'Accord de 2012 sur la qualité de l'eau des Grands Lacs. Le Conseil consultatif scientifique des Grands Lacs est chargé de fournir conseils et directives en matière de recherche scientifique à la CMI et au Conseil de la qualité de l'eau des Grands Lacs.

Les Grands Lacs ...



représentent environ 20 % de l'eau douce de surface de la planète



sont une source d'eau potable pour 36 millions de personnes



contribuent aux économies régionales qui représentent de 7,5 billions CAD à l'échelle planétaire



Plus d'un siècle de coopération pour la protection des eaux communes

IJC.org • facebook.com/Commissionmixteinternationale • @IJCsharedwaters

